

Les nouveaux exemples pour les enfants



[Source : profession-gendarme.com]

Par Ronald GUILLAUMONT

Des individus nus dans un jardin avec sex-toys, devant des enfants

Après la séance avec une écharpe arc-en-ciel, l'indécence continue avec la présence d'enfants. Ce maire est tombé sur la tête ou ils sont tous comme ça chez les écolos ?

La ville de Lyon et son Maire @Gregorydoucet sabrent 37 subventions culturelles pour financer des individus nus dans un jardin avec sextoys, devant des enfants. L'utilisation militante et extrémiste du budget n'a plus de limite. L'indécence non plus. pic.twitter.com/fpzDBxoSsD

– Pierre OLIVER (@poliver69) June 13, 2023

La perversité n'a plus de limite !!! Après l'éducation sexuelle des plus jeunes enfants dans les livres et à l'école, voici « l'éducation en plein air »...

Je vous invite à voir cette publication sur Profession-Gendarme : NE TOUCHEZ PAS AUX ENFANTS,

Vous y trouverez à la fin de cette publication ce lien : L'OMS et l'éducation sexuelle de nos enfants dans lequel vous y verrez les images proposées à vos petits.

Histoire, je l'espère, de vous choquer je place ci-dessous une image « très gentille » par rapport à celles proposées que je vous laisse découvrir par

vous-même sur le lien ci-dessus :



« Comment faire une pipe » ou plus précisément une fellation.

« Qui ne dit rien consent ! » Aussi en ne réagissant pas de manière déterminante, vous devenez « complices » de cette perversité qu'on leur inculque.

Voici à quoi conduisent les cours d'éducation sexuelle des petits enfants, les poussant à passer à l'acte :

Essonne : une enfant de 4 ans aurait été violée par deux autres petites filles de son école

Mathilde Joris 07/06/2023, 8:17

Comme le rapporte *Le Parisien* mardi 6 juin 2023, deux petites filles de 5 et 7 ans auraient violé une autre enfant de cette école maternelle de l'Essonne, sur le temps de midi. Les fillettes mises en cause ont reconnu les faits, en reportant la faute sur l'autre.

L'école maternelle Ferdinand-Buisson de Morsang-sur-Orge (Essonne) est sous le choc. Lundi 5 juin 2023, deux fillettes de 5 et 7 ans auraient violé une

autre enfant, elle âgée de 4 ans, sur le temps de midi. Comme l'a rapporté *Le Parisien* mardi 6 juin 2023, les faits se seraient déroulés hors de la surveillance du personnel encadrant, sur le temps périscolaire après la restauration scolaire. Après d'un adulte de l'école, la victime aurait révélé avoir « *mal aux fesses* », ce qui l'aurait convaincu d'alerter l'infirmière scolaire pour faire des examens. L'auscultation aurait permis de déceler des rougeurs autour de l'anus. Avant d'être conduite aux urgences pédiatriques, l'élève aurait alors désigné les deux autres petites filles, qui auraient reconnu les faits face aux policiers dépêchés sur place, tout en se rejetant mutuellement la responsabilité.

Des mesures d'écoute mises en place dans l'école

Comme le complète *Le Parisien*, cette affaire se télescope avec une autre procédure. Âgée de 47 ans, la mère d'une des deux petites filles mises en cause a été placée en garde à vue pour avoir violemment giflé sa fille, lui causant un saignement de nez, après avoir été entendue à l'école par les fonctionnaires de police. Cette élève de la maternelle a été confiée à un foyer avec une ordonnance de placement provisoire. Pour l'heure, la justice doit suivre son cours. Si le parquet d'Évry ne s'est pas exprimé, le rectorat de Versailles et la mairie de Morsang-sur-Orge ont réagi auprès de nos confrères. Les familles ou élèves le souhaitant peuvent solliciter la cellule psychologique mise en place dès ce jeudi 8 mai 2020 dans l'établissement scolaire. De leur côté, les parents de la victime devaient rencontrer la maire Marianne Durantou (UDI) ce mercredi. « *Notre rôle est d'être présents pour assurer aux parents que leur fille sera accueillie au mieux à l'école* », a affirmé l'édile dans les colonnes du *Parisien*.

Source : Femme Actuelle

L'exhibitionnisme est considéré comme une
« atteinte à la personne humaine »

<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000021796946>

Article 222-32

Modifié par LOI n°2021-478 du 21 avril 2021 – art. 12

L'exhibition sexuelle imposée à la vue d'autrui dans un lieu accessible aux regards du public est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

Même en l'absence d'exposition d'une partie dénudée du corps, l'exhibition sexuelle est constituée si est imposée à la vue d'autrui,

dans un lieu accessible aux regards du public, la commission explicite d'un acte sexuel, réel ou simulé.

[NDLR ici, l'homme est carrément tout nu – et devant des enfants!!!!]

Lorsque les faits sont commis au préjudice d'un mineur de quinze ans, les peines sont portées à deux ans d'emprisonnement et à 30 000 euros d'amende.